



ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES

Boulevard des Promenades 20 - 1227 Carouge

Tél. 022 309 33 50 Fax 022 309 33 55

Correspondance : case postale 1276

info@acg.ch - www.acg.ch

République et canton de Genève
Conseil d'Etat
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3964
1211 Genève 3

Carouge, le 22 novembre 2018

Concerne : Règlement modifiant le règlement d'application de la loi sur l'exercice des droits politiques (REDP – A 5 05.01)

Monsieur le Président du Conseil d'Etat,
Mesdames les Conseillères d'Etat,
Messieurs les Conseillers d'Etat,

Nous avons l'avantage de vous communiquer que notre Comité, lors de sa séance du 20 novembre, a rendu un préavis favorable à l'endroit du projet de règlement modifiant le règlement d'application de la loi sur l'exercice des droits politiques (REDP), fruit d'une étroite collaboration entre l'administration cantonale et l'ACG.

En l'espèce, notre organe exécutif a considéré comme équitable la nouvelle répartition des frais du dépouillement centralisé entre le canton et les communes, telle qu'établie par le service des votations et élections (SVE) d'après les coûts des élections municipales intervenues au printemps 2015 (selon le tableau ci-annexé) et qui servira de base pour la répartition des coûts du dépouillement des élections de la prochaine législature communale.

Il a également accueilli favorablement l'introduction d'une nouvelle disposition dans le REDP prévoyant que les communes seront informées des montants prévisionnels des frais de dépouillement centralisé afin de pouvoir les anticiper dans leurs budgets.

Il découle de ce qui précède que notre Association retirera prochainement son recours formé, aux côtés de la Ville de Genève, contre le règlement du Conseil d'Etat du 25 avril 2018 modifiant le REDP, procédure actuellement suspendue auprès de la chambre constitutionnelle de la Cour de justice.

Nous félicitant de ce résultat positif rendu possible par une collaboration rétablie, nous vous prions de croire, Monsieur le Président du Conseil d'Etat, Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, à l'assurance de notre haute considération.

Le Directeur général



Alain Rütsche

Le Président



Xavier Magnin

Annexe : mentionnée

Copie : Conseil administratif de la Ville de Genève

Ventilation des coûts du dépouillement centralisé

Selon les élections communales en 2015

	1 ^{er} tour CM-CAMA	2 ^{ème} tour CAMA	Coûts totaux	en %
Coûts assumés par le canton y compris les charges qui incombent aux communes				
Préparation et organisation des élections (marchés publics, commandes, bon à tirer, coordination...)	197'120	84'480	281'600	12%
Période du scrutin (traitement des votes, permanence, réexpéditions, duplicata, renseignements...)	223'040	123'360	346'400	14%
Week-end du scrutin	32'400	28'000	60'400	3%
Frais de développement (Modification du référentiel et paramétrage des programmes de dépouillement)	150'000	30'000	180'000	7%
Après scrutin (finalisation résultats - destructions)	11'600	19'320	30'920	1%
Participation du canton aux frais électoraux	74'400	12'700	87'100	4%
Coûts assumés par le canton	688'560	297'860	986'420	41%
Ventilation des coûts du dépouillement centralisé facturé aux communes				
Tests des applications et personnel au dépouillement centralisé	200'000	50'000	250'000	10%
Personnel au dépouillement centralisé	50'000	20'000	70'000	3%
Infrastructures	200'000	50'000	250'000	10%
Informatique	450'000	120'000	570'000	24%
Organisation à Uni-Mail (Infrastructure, locaux, matériel)	100'000	25'000	125'000	5%
Frais de communication et information	60'000	25'000	85'000	4%
Jurés week-end	430'000	80'000	510'000	21%
Collations	80'000	15'000	95'000	4%
Jurés préparation et clôture	30'000	5'000	35'000	1%
Dépouillement	700'000	150'000	850'000	35%
Coûts assumés par les communes	1'150'000	270'000	1'420'000	59%
<i>Avant dépouillement</i>	<i>300'000</i>	<i>75'000</i>	<i>375'000</i>	<i>16%</i>
<i>Dépouillement</i>	<i>850'000</i>	<i>195'000</i>	<i>1'045'000</i>	<i>43%</i>
Total	1'838'560	567'860	2'406'420	100%